



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 087-218717809-20250410-2025024-DE



2025-024

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**

Le 10 avril

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, Mme DELOS, M. BÉNARD

ABSENTS : M. LAUSERIE, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT

Pouvoirs : M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. CHAUGNY donne pouvoir à M. BÉNARD, Mme DOUSSAINT donne pouvoir à Mme DELOS

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 18

votants 21

CLÔTURE DU BUDGET DE L'EAU

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif du Budget Eaux de l'Exercice 2024,

- Vu la délibération n°2024-029 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2024 relatif au « transfert de compétences eau »
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'Exercice 2024,
- considérant les éléments suivants :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	141 322,79 €	Excédent Antérieur reporté	206 830,83 €
Résultat de l'Exercice 2024	152 569,43 €	Solde d'exécution 2024	99 698,71 €
Solde d'exécution cumulé	293 892,22 €	Solde d'exécution cumulé	306 529,54 €
		Restes à réaliser au 31-12-2024	
		Dépenses	0,00 €
		Recettes	0,00 €
		Solde	0,00 €
TOTAL À AFFECTER	293 892,22 €	RÉSULTAT FINAL	306 529,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de procéder à la clôture du Budget Eau au 1^{er} janvier 2025
- **CONSTATE** que les résultats reportés du compte administratif 2024 du Budget Eau, à intégrer au budget principal par écriture budgétaire s'élèvent à :

Section d'exploitation (Compte 002) : 293 892,22 €
Section d'investissement (Compte 001) : 306 529,54 €
Restes à réaliser de la section d'investissement : 0,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 14/05/2025

ID : 087-218717809-20250410-2025024-DE



SUITE DE LA DÉLIBÉRATION 2025-024 CLÔTURE DU BUDGET DE L'EAU

DIT que la réintégration de l'actif et du passif du Budget Eau dans le Budget Principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du Budget Eau concerné en balance d'entrée dans les comptes du Budget Principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du Budget Eau au Budget Principal de la commune.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme
Le Maire,
Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 11/04/2025
Qualité : MAIRE